



PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

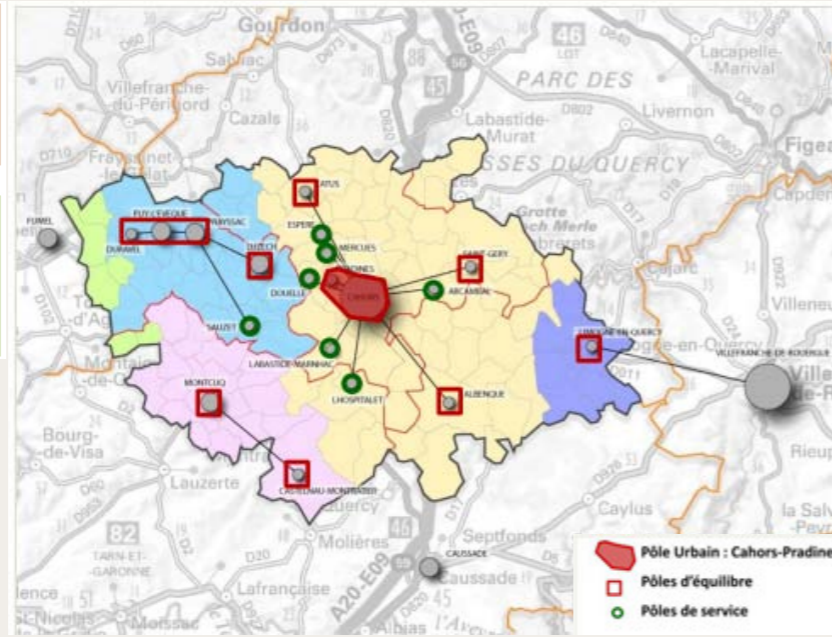
PADD

Le PADD précise les objectifs des politiques publiques en matière d'urbanisme, d'habitat, d'environnement, de paysages, d'équipements et commerces, de développement économique ou encore de déplacements. Il définit des orientations d'aménagement basées sur les enjeux identifiés dans le diagnostic et l'état initial de l'environnement dans le respect des principes de développement durable.

Le PADD du SCoT de Cahors et du Sud du Lot est ainsi organisé autour de quatre axes :

- Axe 1 : CONFORTER LE POSITIONNEMENT REGIONAL DE CAHORS et du SUD du LOT ET ORGANISER LE TERRITOIRE SUR LA BASE DE SES BASSINS DE VIE**
- Axe 2 : DEVELOPPER, DIVERSIFIER, L'EMPLOI SUR TOUT LE TERRITOIRE**
- Axe 3 : CONCILIER CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE, EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE (VIEILLISSEMENT), ET QUALITE DE VIE**
- Axe 4 : VALORISER, MAINTENIR L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES DE CAHORS et du SUD du LOT AU PROFIT DE L'ATTRACTIVITE, DE LA QUALITE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Modèle de développement du territoire



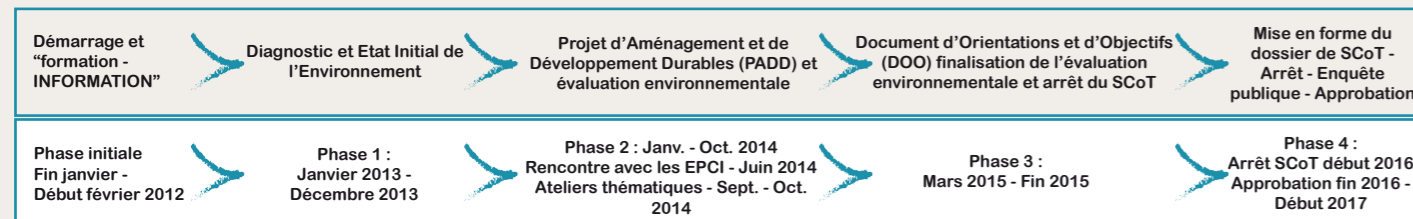
Organiser le territoire sur la base de ses bassins de vie :

- Renforcer les pôles d'équilibre qui polarisent les bassins de vie
- Conforter les pôles de services
- Maîtriser le développement urbain sur les communes de la couronne-péri-urbaine de Cahors
- Maintenir un développement pérenne dans les autres communes

Contact

Syndicat Mixte du SCoT Cahors et du Sud du Lot
Hôtel administratif
72 rue du Président Wilson
46000 CAHORS
scotcahors@gmail.com
<http://www.scot-cahors-sudlot.fr>

Calendrier prévisionnel



Edito

L'objectif poursuivi par les élus des intercommunalités du Quercy Blanc, du Pays de Lalbenque Limogne, de la Vallée du Lot et du Vignoble et du Grand Cahors en réalisant le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Cahors et du Sud du Lot consiste à partager et à affirmer une vision commune du territoire afin de bâtir ensemble un projet d'aménagement et de développement durable pour les 20 prochaines années.

Le SCoT constitue un projet politique, au meilleur sens du terme. Il affiche une ambition commune pour notre territoire et s'attache à le préparer au mieux à affronter l'avenir.

Ce schéma permettra de définir les besoins en matière de logements, d'emplois, d'équipements et de services nécessaires à chaque habitant et entreprise, actuel et à venir. Il pose la question de l'attractivité de nos espaces ruraux, de nos villes et villages. Il organise une réponse adaptée en institutionnalisant des liens déjà soutenus entre nos intercommunalités et communes. Chacune d'elle trouve sa place au sein d'un collectif plus fort et plus solidaire où la complémentarité devient la norme.

Le développement économique est essentiel pour notre territoire, il doit en effet nous permettre d'accompagner l'évolution de nos bassins de vie en confortant et en créant de l'activité et de l'emploi nécessaire au renouvellement d'une population active indispensable au besoin de main d'œuvre de nos entreprises. Il doit tout autant respecter nos forces communes que sont nos paysages, notre patrimoine et notre cadre de vie qui constituent autant de leviers d'attractivité du Sud du Lot.

Nous avons collectivement l'ambition de mener le projet du SCoT à bon port, à partir des préoccupations des habitants de ce territoire, en s'appuyant sur les objectifs nationaux en matière d'aménagement durable.

Je vous invite à prendre connaissance de l'ensemble de la démarche dans ce premier numéro du journal du SCoT et à consulter notre site internet <http://scot-cahors-sudlot.fr>. Vous pourrez y laisser vos contributions. Vos réflexions comptent. C'est grâce à tous que nous ferons d'un outil de gestion de l'espace un véritable marqueur de vivre ensemble.

Jean -Marc VAYSSOUZE-FAURE
Président du Syndicat Mixte du SCoT de Cahors et du Sud du Lot

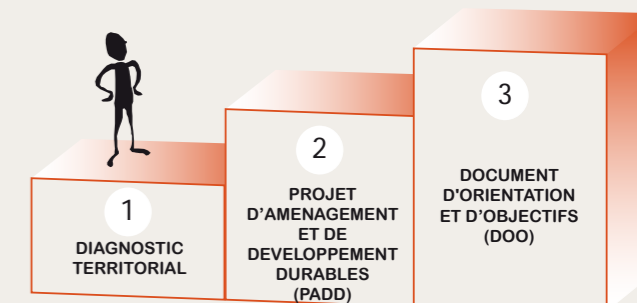
Le territoire du SCoT



Durée : un projet pour 2035

Un projet et des choix pour l'avenir du territoire pour 15 à 20 ans avec évaluation tous les 6 ans.

Une démarche en 3 temps

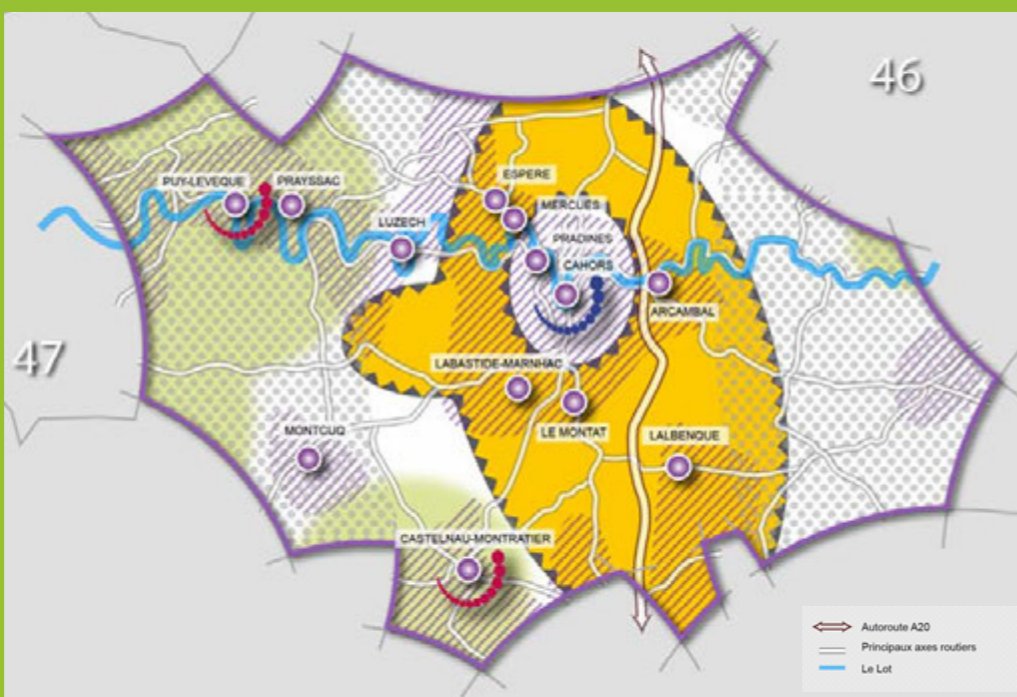


LE JOURNAL DU SCOT

(Crédits : Grand Cahors -Castel-Gay, F-Gerlot, Pays Cahors et Sud du Lot, Lot, Tourisme J-Morel, ville de Cahors P.Lasvernes)



Démographie et Habitat



Dans ce territoire attractif depuis les années 60, mais menacé par un vieillissement accentué, **l'arrivée de jeunes ménages actifs reste une chance et constitue un enjeu pour le renouvellement de la population et des actifs en particulier.** La croissance démographique s'appuie sur une attractivité bien réelle, soutenue par la qualité de vie offerte. Néanmoins, le territoire gagne des habitants grâce uniquement aux apports migratoires (+ 573 habitants par an entre 1999 et 2010). **Cette croissance comporte toutefois des disparités territoriales** : le principal pôle urbain autour de Cahors est fragile, la couronne péri-urbaine bénéficie d'une forte évolution du nombre d'habitants, les secteurs Est et Ouest (à dominante rurale) sont marqués par une perte de population et un vieillissement de celle-ci.

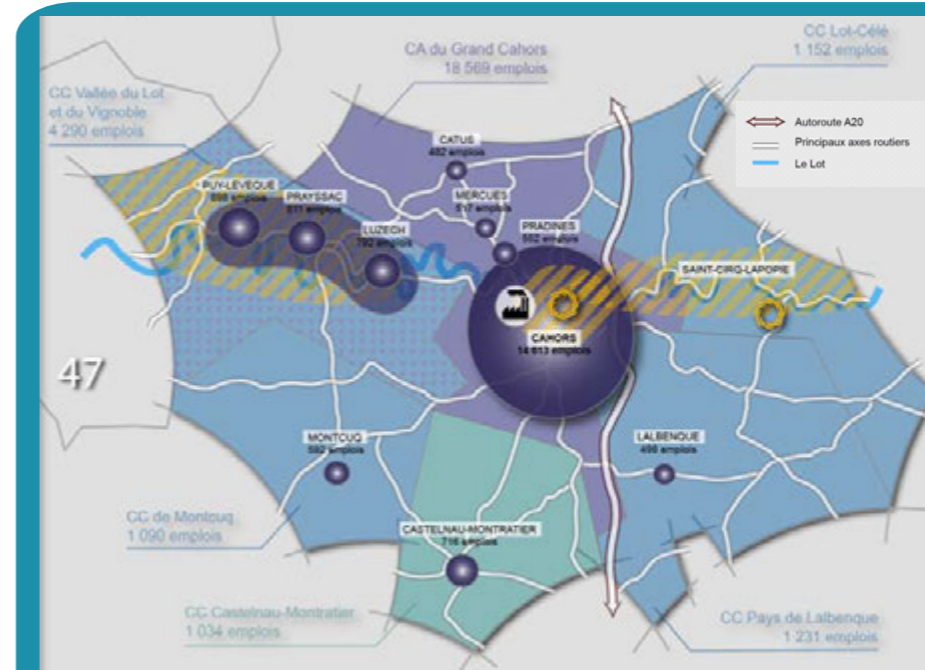
La construction de logements neufs, qui a accompagné la croissance de la population, fait la part belle à la maison individuelle, davantage dans ce territoire et l'aire urbaine de Cahors que dans les zones de référence, département ou région (hors aire urbaine de Toulouse). Cependant cette tendance de la croissance du parc du logement essentiellement basée sur la production de logements individuels se traduit par un **phénomène d'étalement urbain de plus en plus dilué et dispersé et pose la question de la durabilité de l'aménagement du territoire.** Parallèlement, l'accroissement démographique n'a pas réduit le parc de logements vacants qui est en augmentation, ni celui des résidences secondaires dans ce territoire touristique. **Un des principal enjeu sera d'enrayer cette augmentation du nombre de logements vacants (1 500 hectares consommés entre 2000 et 2012 soit en moyenne 85 hectares chaque année).**

Equipements



Fruit d'un engagement de longue date des collectivités, l'offre en équipements et services apparaît aujourd'hui globalement satisfaisante et elle est organisée sur la base d'un maillage de polarités de services plutôt en adéquation avec la répartition de la population. L'état des lieux souligne néanmoins la **nécessité de développer un maillage d'équipements de manière complémentaire, hiérarchisée et accessible, entre le pôle urbain, les pôles intermédiaires et les communes rurales.** Par ailleurs, la desserte numérique est devenue un enjeu fort en terme de développement et d'attractivité du territoire, tant pour les particuliers que pour les professionnels. Ainsi, il s'agira de **planifier le maillage numérique en prenant en compte les choix portés à l'échelle départementale dans ce domaine.**

Emplois et activités



Le territoire a connu une progression des emplois depuis 10 ans : + 2 500 emplois entre 1999 et 2009, dont près de la moitié dans les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors autres que Cahors. Cela représente en moyenne près de 250 emplois supplémentaires par an. Le SCoT de Cahors et du Sud Lot doit aujourd'hui **faire face au défi de l'emploi, du développement des filières économiques (industrie, artisanat, agriculture, tourisme) et de la qualification des hommes pour asseoir une économie forte et diversifiée à partir des ressources et savoir-faire locaux.**

Paysages et Environnement



La diversité des milieux naturels (zones humides, pelouses sèches des causes, boisements de vallons et plateaux, ...) constitue un fort enjeu environnemental, d'autant plus que cette particularité du territoire de Cahors et du Sud Lot est menacée par le cumul de plusieurs facteurs de dégradation (régression du pastoralisme, fermeture de vallons, ...). Le Lot, le Célé et tous leurs affluents représentent des milieux aquatiques fortement sensibles que le SCoT veillera à protéger de manière plus accrue, sachant que ce réseau « visible » est intégré dans un système hydrologique bien plus complexe et particulièrement vulnérable : le karst. Les principales nappes souterraines et ramifications superficielles de cours d'eau, si elles abondent (en quantité), souffrent d'une extrême vulnérabilité. Son exposition à des pressions humaines en augmentation invite le SCoT à la plus grande vigilance. Les formations forestières constituent une composante naturelle et paysagère importante et donnent en grande partie sa tonalité « rurale » et son identité au territoire. Des mutations sont particulièrement visibles : les paysages perdent leur caractère rural au profit d'un visage « urbain », en particulier aux portes de la ville-centre. **L'élaboration du SCoT est une opportunité pour valoriser la qualité des paysages en vue de renforcer l'attractivité locale (tant résidentielle que touristique ou économique).**

Synthèse des enjeux

Démographie / Habitat :

- Favoriser l'accueil des jeunes ménages actifs,
- Favoriser une croissance démographique du Sud du Lot,
- Répondre à l'enjeu du vieillissement de la population tant en offre d'habitat, d'équipements et services et déplacements,
- Maintenir l'attractivité et la qualité de vie dans les bourgs-centres,
- Permettre un développement urbain harmonieux du territoire,
- Enrayer l'augmentation du nombre de logement vacant.

Equipements / Transport :

- Conforter les équipements structurants du pôle urbain, des pôles d'équilibre et les équipements de proximité des pôles de services,
- Planifier le maillage numérique,
- Améliorer l'offre en transports (transport en commun, à la demande, déplacements doux, co-voiturage ...),
- Contribuer à la diminution des déplacements domicile-travail.

Emplois / Activités :

- Diversifier l'économie locale,
- Conforter l'activité agricole dans toutes ses composantes (économie, paysages, préservation des réservoirs de biodiversité, production d'énergie...),
- Renforcer l'économie touristique du Sud du Lot en lien avec la qualité du cadre de vie et des paysages.

Environnement :

- Promouvoir un " territoire à vivre " où la protection et la préservation de l'environnement contribue au développement local,
- Mieux prendre en considération la dimension paysagère dans les choix d'aménagement du territoire.